



TOURNOI DU 10 FEVRIER 2019

REGLEMENT DE L'EPREUVE

- Article 1 :** Le club d'**ORVAULT SPORT TENNIS DE TABLE** organise le 10 Février 2019 son tournoi REGIONAL (homologation N°1089/2018-R).
- Article 2 :** Ce tournoi régional est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T.
- Article 3 :** Il se déroulera sur 16 tables, au complexe Sportif de la Cholière, Salle Germain Tilagone, 108 rue Claude Antoine Peccot, à Orvault (44700).
- Article 4 :** Le tournoi se disputera par poules de 3 joueurs. Les 2 premiers de chaque poule seront ensuite répartis dans un tableau final à élimination directe.
- En fonction du nombre des inscriptions, le juge-arbitre pourra être amené à modifier la formule.**
- Article 5 :** Horaires et tarifs d'engagement :

Dimanche 11 Février 2018			
8h00	Ouverture de la salle		
8h30	Tableau A	Seniors	De 500 à 699
9h30	Tableau B	Seniors	De 500 à 1199
10h30	Tableau C	Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets	Toutes Séries
12h00	Tableau D	Seniors	De 500 à 899
13h30	Tableau E	Seniors	De 500 à 1499
13h30	Tableau F	Féminines	De 500 à 1499
15h00	Tableau G	Seniors	De 500 à 1799

Chaque joueur ne pourra s'inscrire que dans deux tableaux.

TARIF DES ENGAGEMENTS PAR TABLEAUX	
Tableau C : 6 €	Tableaux A, B, D, E, G : 7 €
Féminines (tous tableaux) : 6 €	

Le paiement des inscriptions sera effectué au moment du pointage, au minimum 30 minutes avant le début du tableau concerné



Article 6 : Les Poussins et Poussines ne pourront pas participer aux Tableaux Séniors (A, B, D, E, F et G).

Article 7 : Les inscriptions se font :

		Clôture des inscriptions
Sur le site internet :	http://www.orvaultping.com/	9 Février 2019 à 17h00
Par mail :	tournoi@orvaultping.com	
Par téléphone :	06 89 62 17 43	

Article 8 : Un juge arbitre sera désigné par le Comité Départemental de tennis de table de Loire-Atlantique. Il sera assisté à la direction de l'épreuve par des membres du comité d'organisation.

Article 9 : Les balles plastiques de couleur blanche seront fournies par le club organisateur et devront être remises à la table d'arbitrage après chaque match.

Article 10 : Tout joueur absent au 3ème appel de son nom sera éliminé.

Article 11 : La tenue des joueurs sera celle prévue par le règlement de la FFFT.

Article 12 : Le tirage au sort aura lieu le Samedi 9 Février 2019 à 17 h30, au complexe Sportif de la Cholière, Salle Germain Tilagone, 108 rue Claude Antoine Peccot, à Orvault (44700), sous réserve d'un éventuel événement obligeant l'organisateur à changer de lieu.

Article 13 : Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches de 11 points.

Article 14 : Afin de faciliter le déroulement des épreuves, le joueur perdant est tenu de ramener la balle et la feuille de match à la table d'arbitrage. Il arbitrera, aussitôt et obligatoirement, la rencontre suivante qui lui sera indiquée par le juge-arbitre.

Article 15 : Le Comité d'Organisation, après accord avec le Juge-Arbitre, se réserve à tout moment le droit de prendre la décision qu'imposerait un incident ou une contestation sur un point non prévu par le présent règlement. Les décisions du Juge-Arbitre seront sans appel. Le Comité d'Organisation fera en sorte que la journée se déroule dans les meilleures conditions. Toutefois, il décline toute responsabilité pour les accidents, pertes ou vols pouvant survenir durant le tournoi.

Article 16 : Le tableau E (Féminin) aura lieu uniquement s'il y a au moins 8 féminines d'inscrites.

Article 17 : Récompenses et prix :

Les 8 meilleurs de chaque tableau seront récompensés. Ils seront remis lors du podium à la fin de chaque tableau concerné. Une coupe sera remise au vainqueur individuel dans tous les tableaux.



			Vainqueur	Finaliste	½ Finaliste	¼ Finaliste
Tableau A	Seniors	De 500 à 699	40	30	15	10
Tableau B	Seniors	De 500 à 1199	60	35	20	15
Tableau C	P, B, M et C	Toutes Séries	30	20	15	10
Tableau D	Seniors	De 500 à 899	50	30	15	10
Tableau E	Seniors	De 500 à 1499	80	40	25	15
Tableau F	Féminines	De 500 à 1499	50	30	15	10
Tableau G	Seniors	De 500 à 1799	90	50	30	20

Pour les tableaux A, B, C, D, E et G, si le nombre d'inscrits dans un tableau est inférieur à 24 (soit la moitié de sa capacité maximum), les dotations du tableau seraient alors divisées par deux,

Pour le tableau F, si le nombre d'inscrits dans un tableau est inférieur à 12, les dotations du tableau seraient alors divisées par deux.

Le nombre maximum d'inscrits par tableau est de 48 joueurs, soit 16 poules de 3 joueurs.

Les lots non réclamés à ce moment resteront acquis à l'association.

Article 18 : La participation au tournoi implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

